

# Lettre d'info municipale



## Sommaire

Économies d'énergie : résultats encourageants .....	2
élections présidentielles .....	3
Thierry Pellissier, nouveau garde champêtre.....	4
Les nouveaux containers semi-enterrés .....	4
Rappel : le brûlage des déchets verts est interdit.....	4
Le marché d'été, DAB, parking du Rieussec .....	5
Le logement social .....	6
Le site internet va faire peau neuve.....	7
Facebook mairie de Saillans.....	7
Un nouveau logo pour la mairie, lancez-vous ! .....	8
Saillans - la suite du «zéro phyto».....	8
Gestion collective du compost de Saillans .....	9
Audition de la commune de Saillans par le Sénat ...	10
Des chantiers citoyens à Saillans !.....	10
L'Observatoire de la participation .....	11
Journée d'échanges le vendredi 2 juin .....	11
La prolifération du chat.....	12
L'apron à la conquête de la Drôme .....	12
Un coin potager dans le jardin public.....	13
Zoom sur les GAP.....	13
Le gîte communal « maison des associations ».....	14
Le Bouche à Oreilles va fermer .....	14
Photos-souvenirs .....	15
Saillansons à vos projets .....	16

## > Saillansons à vos projets Des idées pour Saillans

La dernière enquête de l'Observatoire de la participation (ex-Conseil des sages) nous le confirme, vous êtes nombreuses et nombreux à vous intéresser à la gestion communale mais les réunions participatives ne s'adaptent pas toujours à vos emplois du temps ou ne vous correspondent pas. L'équipe municipale a aussi un rôle d'incitation à la citoyenneté et doit diversifier les outils de participation. La démarche "**Saillansons à vos projets**" est ouverte à tous, des petits aux plus âgés. Alors n'hésitez pas et envoyez vos idées et projets pour préparer l'action communale 2018. > Lire l'article page 16

## > Economie d'énergie Continuer nos efforts pour la planète

Depuis la précampagne et durant les diverses réunions publiques, la préservation de l'environnement reste l'objectif d'une grande partie d'entre vous et des élus. Le bilan de l'action communale, de l'ancienne mandature grâce à la chaudière à bois déchiqueté, et de nos décisions, notamment l'extinction nocturne, montre des évolutions encourageantes. Mais nous pouvons encore mieux faire. > Lire l'article page 2

### Rencontre publique avec Jo Spiegel

**Maire de Kingersheim,  
Ville en transition démocratique**

Venez nombreux pour échanger sur nos expériences respectives, habitants et élus du Pays de Saillans

Vendredi 7 avril 2017  
Salle Saint Géraud  
19h à 20h30

Parution Lettre d'info  
**• Attention, seules 2 lettres par an sont distribuées dans toutes les boîtes aux lettres de Saillans (été + décembre).**  
 Nous vous invitons à vous inscrire pour recevoir toutes les autres publications intermédiaires. Des dépôts se font dans certains lieux de Saillans (bibliothèque, Le Forum, café des sports...).

17 AVRIL 2017

## BROCANTE DE PAQUES

SAILLANS  
COEUR DU VILLAGE

RESTAURATION / BUVEITE  
INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS  
LE FORUM : 04.75.22.31.71

## CARNAVAL de Saillans

À VOS CHAPEAUX

8 Avril 2017

14h maquillage & costumes  
14h30 départ • place de la république

## Inscription à la Lettre d'info

Nom Prénom \_\_\_\_\_

souhaite recevoir la lettre d'information municipale sous forme :

**mail** : j'indique mon adresse email si je n'ai pas déjà reçu l'agenda communal

**papier** : mon adresse \_\_\_\_\_



## Économies d'énergie : des résultats encourageants

Le mercredi 22 février à Saillans, M. DOMMANGET, du Syndicat d'électricité de la Drôme (SDED), était invité à une réunion publique pour présenter les résultats du suivi des consommations et dépenses énergétique de la commune sur les six dernières années. Saillans est en effet une des rares communes profitant de ce suivi proposé gratuitement par le SDED.



Que ce soit en dépenses par habitant (37 €/hab), en consommation par habitant (340 kWh/hab) ou en émission de CO<sub>2</sub> par habitant (23kg /hab), **Saillans est nettement en dessous de la moyenne nationale pour des communes de taille comparable**, toutes énergies confondues : électricité (bâtiments, équipements extérieurs et éclairage public), fioul et carburants (bâtiments, engins et véhicules) et propane jusqu'en 2013, et bois déchiqueté depuis 2013.

En corrigeant les données pour des hivers plus ou moins durs (« à climat constant »), on observe que la municipalité est parvenue à enrayer la tendance inflationniste de ses consommations d'énergie par un certain nombre de mesures. À périmètre constant (hors éclairage public (EP) inclus dans le suivi uniquement à partir de 2014), on constate **qu'entre 2010 et 2015, les dépenses ont baissé de 43 000 à 28 000 €/an (hors EP), et les consommations (encore toutes énergie confondues) ont baissé de 440 000 à 285 000 kWh/an (hors EP)**. Donc aussi bien en termes de dépenses qu'en consommations, la baisse constatée est supérieure à **30 %** pour chaque catégorie. Ceci est largement dû à la conversion vers le bois déchiqueté de la chaudière du bâtiment mairie/école et aux multiples campagnes d'isolation entamées par des mandatures précédentes et poursuivies par l'actuelle. Cette suppression de fioul nous a aussi permis la baisse très importante de nos émissions en CO<sub>2</sub>, élément clé du changement climatique, de 100 vers 26 tonnes/an entre 2010 et 2015.

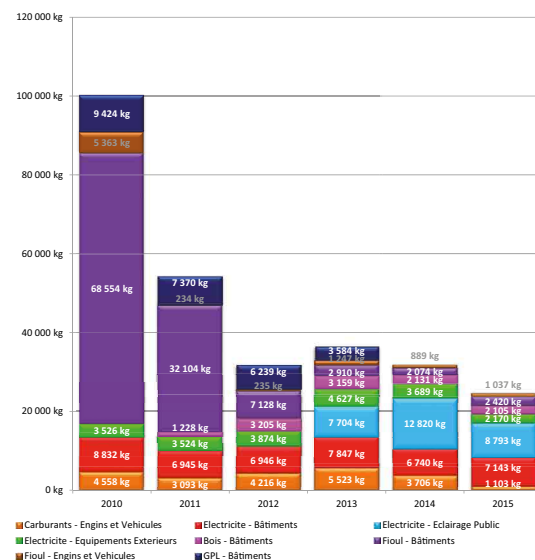
En ce qui concerne l'éclairage public, la baisse constatée avec l'extinction nocturne mise en place en octobre 2014 est **de -31 % pour les consommations (de 153 000 à 105 000 kWh/an), et de -43 % pour les dépenses**. L'extinction nocturne génère donc dès sa mise en place **une économie annuelle récurrente d'environ 10 000 €**.

Ces chiffres font que la commune de Saillans montre une trajectoire énergétique quant aux consommations et dépenses que l'on peut considérer comme exemplaire pour des communes françaises. Cependant, **des progrès restent à faire pour continuer à améliorer nos performances** : en analy-

sant plus finement le bâtiment mairie/école, nous constatons un ratio de consommations totales sur surface de 223 kWh/m<sup>2</sup>/an. Ceci correspond à la catégorie D des classes énergétiques, bien au-dessus de ce que devrait atteindre un bâtiment après des multiples campagnes d'isolations mentionnées plus haut. Nous avons donc lancé dernièrement **un projet d'audit et d'amélioration des moyens de régulation du chauffage**, en coopération avec les services de la CCCPS, M. Leloup. Avec cette approche de régulation plus fine, nous espérons pouvoir améliorer l'efficacité de ce bâtiment clé pour notre commune. Pour permettre de suivre la performance en conditions réelles, nous allons lancer l'hiver prochain **une campagne de mesure très fine des consommations** et des températures constatées dans les différentes parties du bâtiment, en coopération avec les services techniques du SDED.

Pour l'éclairage public, les efforts de réduction vont également continuer : après le chemin piéton des Samarins, la 2<sup>ème</sup> tranche Rue de la Gare va être équipée en LED. La commune teste aussi l'éclairage public en photovoltaïque sur un arrêt de bus et, si le test est concluant, prévoit d'équiper certains endroits proches de la rivière. Ne nous contentons pas d'être simplement parmi les « communes performantes », mais essayons d'être LA commune la plus performante en énergie !

### Émissions annuelles de CO<sub>2</sub> (kg équiv. CO<sub>2</sub>)



**Elections  
présidentielles****Dates des prochaines  
élections et procurations****Élections présidentielles :**1<sup>er</sup> tour : dimanche 23 avril2<sup>ème</sup> tour : dimanche 7 mai**Élections législatives :**1<sup>er</sup> tour : dimanche 11 juin2<sup>ème</sup> tour : dimanche 18 juin**Si vous êtes absent ce jour-là, pensez à effectuer  
une procuration !**

Vous pouvez donner procuration à un mandataire inscrit sur la même liste électorale que vous. Notez que :

- Le mandataire ne peut disposer de plus de deux procurations dont une seule établie en France.
- Le mandataire ne reçoit plus de volet de procuration. C'est au mandant de le prévenir de la procuration.

Les procurations doivent être déposées par la personne soit au tribunal d'instance, soit au commissariat, soit à la gendarmerie de votre domicile (ou encore au consulat) – pour Saillans, c'est à la Gendarmerie.

Elles doivent être établies en remplissant un formulaire à télécharger depuis l'adresse

[https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_14952.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14952.do)  
(explications détaillées à l'adresse

<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter/Le-vote-par-procuration/Explications-prealables-adressees-au-mandant>)

Vous pouvez aussi obtenir ce formulaire à la Gendarmerie de Saillans.

Pour les femmes mariées, il y a lieu de bien indiquer votre patronyme (nom de naissance) suivi du nom d'épouse.

Si votre état de santé vous empêche de vous déplacer, vous pouvez demander qu'un personnel de Gendarmerie se déplace à domicile pour établir la procuration. La demande de déplacement doit être faite par écrit et accompagnée du certificat médical ou du justificatif de l'infirmité.

**Pensez à effectuer ces démarches le plus tôt possible** pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration. Une procuration peut être établie à tout moment et jusqu'à la veille du scrutin, mais, en pratique, le mandataire risque de ne pas pouvoir voter si la mairie ne l'a pas reçue à temps.

**En vue de l'élection  
présidentielle, les citoyens de  
Saillans ont choisi le candidat  
qu'ils souhaitent voir  
parrainer par le Maire.**

Un candidat à l'élection présidentielle doit réunir au moins 500 signatures d'élus provenant d'au moins trente départements français différents.

On parle souvent de parrainage des maires, mais d'autres élus peuvent donner leur signature aux candidats (députés, sénateurs, présidents de communautés de communes, conseillers régionaux).

Selon la loi, seuls les élus sont décisionnaires du choix du parrainage qu'ils souhaitent accorder et le maire n'a pas à consulter l'équipe municipale. **L'équipe municipale a cependant souhaité pour la présidentielle 2017 associer l'ensemble des Saillansons au choix du parrainage.**

Rendez-vous a été pris le dimanche 12 mars au matin, jour de marché : pointage des personnes souhaitant voter inscrites sur la liste électorale, inscription du candidat à parrainer sur une table isolée équipée de bulletins vierges et de la liste des candidats en lice, dépose du papier plié dans une urne... 148 suffrages ont ainsi été exprimés, soit environ 14 % des électeurs potentiels de la commune. Le dépouillement des bulletins a eu lieu à 13h sur place ; notez que les « votes blancs » ont été comptabilisés dans les résultats du scrutin.

Seuls les candidats ayant sollicité le maire de Saillans et n'ayant pas encore obtenu 500 signatures avaient été retenus, afin de favoriser la pluralité dans le débat politique ; tout Saillanson avait également la possibilité de proposer un autre candidat, en faisant parvenir son nom et son programme en mairie avant le vendredi 10 mars.

Avec 36 suffrages, le candidat du NPA Philippe POUTOU a « coiffé sur le poteau » la candidate la plus proche de la démarche de l'équipe municipale Charlotte MARCHANDISE-FRANQUET (Voie Citoyenne) qui a obtenu 35 suffrages, **Le maire de Saillans a donc parrainé officiellement Philippe POUTOU.**

Un certain nombre de personnes n'ont pas souhaité participer et il nous semble donc important de repréciser le pourquoi de cette votation : les directives des partis empêchent l'expression de mouvements divers qui n'ont parfois que cette occasion de s'exprimer dans des médias.

Nous pensons qu'il est dangereux pour notre société que le débat démocratique ne se résume qu'à une compétition entre 4 ou 5 partis et cela uniquement tous les 5 ans. La société a besoin de nouvelles pratiques et la politique doit impliquer plus de citoyens. Cohérente avec sa pratique quotidienne et son projet, l'équipe municipale a souhaité laisser les citoyens s'exprimer.

## Thierry Pellissier, nouveau garde champêtre



Comme vous le savez, le nouveau garde champêtre Thierry Pellissier a pris ses fonctions en février au sein de notre commune.

Ses attributions sont nombreuses et permettent de rappeler à chacun de nous les règles qui régissent le bien vivre ensemble : le stationnement, la sécurité, l'urbanisme, l'environnement, les animaux errants, l'occupation de l'espace public, le marché dominical, la gestion du cimetière et des salles communales.

**Il est de son devoir de conseiller, prévenir mais aussi de sanctionner les infractions.**

Nous tenions à vous rappeler les points sensibles à Saillans sur lesquels le garde aura une vigilance particulière :

- **Zone Bleue** : limitée à 30min de 7h à 19h du lundi au samedi, Rue Raoul Lambert.
- **Le stationnement gênant** au carrefour du fossé.
- **Zone de rencontre** : limitée à 20 km/h donnant priorité aux piétons et aux vélos, où le stationnement est interdit : sur les 4 axes du coeur de village.
- **Zones 30 km/h** depuis les sorties des zones de rencontres jusqu'aux sorties du village pour la plupart.
- **Zones de livraison** où le stationnement est interdit de jour comme de nuit.
- **Mise en fourrière des animaux errants**, verbalisation des déjections sur la voie publique.



La mairie vous offre un disque horaire que vous trouverez chez vos commerçants, au Forum où à la mairie.

## Les nouveaux containers semi-enterrés

Les nouveaux containers semi-enterrés ou les colonnes aériennes vert-lagon seront définitivement mis en service au mois d'avril par la CCCPS. Ils remplaceront les containers d'ordures ménagères classiques, ceux-ci vont complètement disparaître.

La CCCPS et la commune favorisent les containers semi-enterrés lorsque qu'il sont définitifs, ce qui n'est pas le cas sur le boulevard de l'Écho et au point I (entrée de Saillans, côté RD93). Ces 2 espaces feront l'objet à plus long terme d'un projet d'aménagement intégral.

Une couche de finition en enrobé sera installée plus tard autour des containers, car il faut attendre quelques mois pour stabiliser le terrain après les travaux.

Notez que la trappe ne peut accueillir **que des sacs poubelles de 60 litres** maximum, ceci afin d'éviter que du tout venant vienne les encombrer.



**Les containers de tri sélectif ne changent pas pour l'instant.**

Chaque point de collecte sera équipé de containers d'ordures ménagères (OM) et de 3 colonnes de tri sélectif, ceci afin de favoriser

les bons gestes pour réduire nos déchets.

Rappelons qu'il est possible d'apporter vos déchets organiques (épluchures de légumes et de fruits, marc de café, coquilles d'œufs, restes de repas sans viandes, ni poissons) au bac de compostage du jardin public ; avec l'aide des bénévoles qui gèrent cet espace, chacun peut profiter d'un bon compost pour ses jardinières lorsqu'il est arrivé à maturité.

## Rappel : le brûlage des déchets verts est interdit

«Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie», rappelle une circulaire interministérielle.

C'est une source de pollution importante : «La combustion de biomasse peut représenter localement et selon la saison une source prépondérante dans les niveaux de pollution», le brûlage des déchets verts étant une combustion peu performante qui émet des imbrûlés, en particulier si les végétaux sont humides.

Les particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes.

**Exemple : 50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules que 9 800 km parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine, 37 900 km pour une voiture essence (source Lig'air).**

En France la pollution aux particules fines nous affecte tous : en moyenne elle réduit notre espérance de vie (à 30 ans) de 8,2 mois et le coût individuel de cette pollution est estimé entre 400 et 500 €/an.

> Lire l'Arrêté n° 2013-114-007 sur le site internet, menu "arrêtés permanents" ou contacter le garde champêtre pour plus de précisions



## Le marché d'été commencera dès le mercredi 14 juin 2017



La saison dernière a été un franc succès pour ce rendez-vous convivial du mercredi. Nous souhaitons la même réussite pour la 4ème saison de cette manifestation réservée au circuit court, bio et durable et qui commencera le mercredi 14 juin, avec des horaires élargis : de 17h à 20h30.

### Devenez des ambassadeurs de ce marché !

Vous pouvez rejoindre le GAP qui l'anime (prochaine rencontre le lundi 24 avril de 18h à 19h). Vous pouvez dès maintenant en parler autour de vous, mettre l'affiche sur votre site internet ou votre page facebook. L'objectif est **de diffuser l'information sur toute la vallée**. Nous avons besoin de vous si vous côtoyez certains lieux où le public et les touristes peuvent être nombreux (à Die, Valence ou Crest par exemple, sans oublier les petites communes) pour apposer la belle affiche de Yann Degruel. Merci de votre participation.

> [Ecrivez à economie@mairiedesaillans26.fr](mailto:ecrivez@economie@mairiedesaillans26.fr)

Dernière minute !

### Un acte malsain et inadmissible !

Une personne mal intentionnée a sciemment mis des **pastilles de javel** pour détruire des vignes montantes se trouvant sur le trottoir d'une rue, et cela, 2 jours de suite. Le domaine public est bien communal. La mairie de Saillans déposera une main courante.

L'équipe municipale, comme elle s'y est toujours engagée, défend l'idée du bien-vivre ensemble, et ne tolère pas ces actes de violence, quelles qu'en soient les motivations.

## Bonne nouvelle : un nouveau DAB en avril

La Société Générale nous a confirmé **les travaux d'installation du nouveau distributeur**. Ces travaux commenceront le 28 mars et devraient se terminer le 4 avril.

Les habitants pourront utiliser le DAB **à partir du 7 avril** dans la journée.

Ce sont des travaux attendus par tous et particulièrement par les commerçants et les forains du marché. Et une bonne nouvelle pour la prochaine brocante de Pâques du 17 avril.

L'équipe municipale tient à remercier particulièrement M. Bruno Synaève de la Société Générale, très réactif, qui a toujours répondu présent à nos multiples interpellations et qui a relayé le courrier des habitants et de la mairie.

Ce courrier a montré un village uni et solidaire. Continuons dans ce sens pour mettre en valeur toutes vos activités et donner priorité au circuit court et aux petites entreprises.

## Concertation sur le parking du Rieussec

Au début du mois de mars s'est tenue une réunion des riverains du Rieussec, côté Rue des Remparts, afin que chacun donne son avis sur les conditions de **circulation et sur l'aménagement du parking** situé dans ce secteur. Une dizaine de riverains étaient présents, trois autres ayant préalablement fait part de leurs remarques par écrit. La réunion était animée par Vincent Beillard, Michel Gautheron, et André Oddon.

La question d'un accès éventuel au pont sur le Rieussec lorsqu'on sort du parking, actuellement en sens interdit, fait débat. Une majorité des riverains sont opposés au double sens pour des raisons de sécurité, mais le parcours obligé par la Rue des Remparts pose également problème. La municipalité s'informerait de la possibilité de mettre temporairement un double sens, hors période estivale. En revanche, les avis sont favorables aux aménagements proposés pour le parking : neutralisation de l'entrée avec création d'un coin convivial autour du platane, rationalisation des plantations, réfection complète de la voie centrale, revêtement en graviers sur les places, drainage de l'écoulement de l'eau sur le linaire (plante à fleurs) côté Rieussec, éclairage de faible intensité synchronisé avec l'éclairage du quartier.

## LE LOGEMENT SOCIAL A SAILLANS

### Qu'est-ce que c'est, qui y a droit, comment ça marche ?

La politique sociale à Saillans s'inscrit dans l'accueil, le soutien et l'accompagnement pour tous. Nous appliquons la loi ALUR qui a pour objectif de « Favoriser l'accès de tous à un logement digne et abordable ».

> Lire sur le site internet dans le menu CCAS l'article complet sur les modalités d'attribution ou s'adresser au "Forum" pour ceux qui n'ont pas internet.

### Les logements sociaux à Saillans :

\* Immeuble Michel Biousse (vers pont du Rieussec) : 10 appartements

> Bailleur social : DAH, Drôme Aménagement Habitat 14, rue de la République 26400 CREST

\* Immeuble Eymard ( au dessus de la bibliothèque) : 5 appartements

> Bailleur social : DAH Crest

\* Immeuble Cresta : 7 logements sociaux (plus 5 logements à loyer libre).

> Bailleur social : Habitat Dauphinois 10, boulevard de la République 07100 ANNONAY

Et bientôt :

\* 4 villas, chemin de chemin de la Calade > Bailleur social : DAH

\* 2 appartements, 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de l'ancienne perception > Bailleur social : DAH

### Les logements communaux :

Les logements communaux, soit 6 logements place de la République, ne sont pas soumis aux conditions d'attribution des logements sociaux.

Lors du Conseil municipal du 29 avril 2016, la municipalité a décidé de contacter le CALD (Centre d'Amélioration du Logement en Drôme) pour un appui technique et administratif à la réhabilitation d'un logement communal place de la République, en vue d'obtenir l'agrément *logement social* ouvrant droit à l'APL (Allocation Personnalisée au Logement). Le souhait de la municipalité est de le proposer ensuite à la location à un public jeune pour un premier logement, la superficie (environ 50 m<sup>2</sup>) et la situation étant plus adaptées à ce public.

## Le point sur les Dossiers en cours : nouveaux logements et maison médicale

### 4 villas à la Calade du Rieussec

Drôme Aménagement Habitat est le bailleur qui gère la construction de ces 4 maisons bois. Elles viennent donc augmenter le parc de logements sociaux à Saillans. Le bailleur attribuera ces logements en fonction des critères évoqués plus haut et suivant une liste d'attente. Le CCAS est consulté et donne un avis.

### Ancienne perception

La commune en est copropriétaire avec Drôme Aménagement Habitat qui réalisera 2 appartements sociaux au 1<sup>er</sup> étage ; les attributions se feront comme pour les maisons bois. Les parties rez-de-chaussée et sous-sol restent propriétés de la commune. Au rez-de-chaussée, la maison médicale prend forme, les plans se finalisent. Afin de permettre une collaboration efficace entre les médecins et les infirmières, un passage reliant les deux pôles est prévu sur la façade ouest du bâtiment. Le dossier de subvention a été présenté au Département, à la Région et auprès de l'Etat.

## Le site internet va faire peau neuve

Vous êtes de plus en plus nombreux à utiliser le site internet de la mairie de Saillans. Victime de son succès, son contenu s'est rapidement enrichi au gré des besoins naissants. **Aujourd'hui, une refonte du site s'impose afin de faciliter l'accès à des informations de plus en plus diversifiées.** C'est pourquoi la commission *Transparence-Information* et le GAP *Site internet* se sont attelés à améliorer sa navigation.

Il convient pour cela d'identifier les différents types d'infos présentables et de les reclasser, et même en ajouter, comme celles qui concernent le patrimoine et la découverte de Saillans, ou encore l'actualité communale.

Le menu général va donc être réduit et réorganisé **en rubriques plus claires et intuitives** : Démarches pratiques, volets Jeunesse, Social et Économie, Révision du PLU et Fonctionnement participatif. Une page unique permettra aussi aux internautes d'adresser un message à n'importe quel service.

La page d'accueil conservera son rôle de présentation de l'actualité saillansonne, et sera repensée en lui réservant de nouveaux espaces pour distinguer les infos communales des autres infos, comme la vie associative.

Le souhait de toute l'équipe est de conforter le site web municipal **dans son rôle essentiel d'information** et de mise en valeur de Saillans, et aussi de **le rendre plus pratique** pour chaque habitant cherchant une réponse rapide.



## Facebook mairie de Saillans

La page Facebook de la mairie vient d'être créée pour :

- **Informé des actions** de la mairie via un nouveau support.
- Permettre aux habitants **d'interpeller les élus** et donner leur avis autrement. Un nouvel espace d'expression pour partager ses questions et ses réflexions sur les dossiers courants, les réunions auxquelles on ne peut être présent, etc.
- **Relayer l'information** sur les projets en cours, permettre des commentaires, vous indiquer les votes en ligne disponibles.



Pourquoi ?

**Facebook, moyen d'information et d'expression,** vient compléter la palette des supports d'information de la mairie.

**Un Facebook comme levier de participation.**

C'est un espace de dialogue numérique afin de permettre plus d'échanges, de débats entre tous les habitants.

En parallèle, un outil de votation en ligne sera intégré au site internet de la mairie.

**N'hésitez pas à donner votre avis, à nous faire part de vos retours, et bien sûr, à cliquer le bouton «Like» et à partir de votre compte Facebook à faire « suivre la page » la nouvelle page de la "commune de Saillans".**

<https://www.facebook.com/Commune-de-Saillans-26-1718755171768674/>

Mairie  
de  
SAILLANS  
26340



## Un nouveau logo pour la mairie, lancez-vous !

La transparence de l'action communale à travers des différents outils d'information est un des piliers de notre projet.

L'accès à l'information a été plébiscité lors de l'enquête réalisée par L'observatoire de la participation. La commune de Saillans est entrée dans l'ère numérique avec la naissance du site internet en 2014 et une page FaceBook active depuis fin janvier 2017.

L'identité de notre village sur ces différents supports et notre communication extérieure passent par le logo de la mairie, représentant les Trois Becs.

**La commune souhaite moderniser son logo.**

**Vous avez envie d'exprimer votre créativité ?** Proposez un projet, envoyez une esquisse, lancez-vous !

N'oubliez pas non plus que ce logo est utilisé principalement par la mairie sur tous les documents administratifs.

**Date limité d'envoi des propositions : 15 mai 2017**

Un jury composé d'agents municipaux, d'élus et d'habitants\* fera une première sélection et un avis final sous forme de sondage sera ensuite demandé à la population.

**La conservation de la symbolique des Trois Becs est souhaitée.**

\* si vous êtes intéressé pour participez au jury, écrivez à [commissions@mairiedesaillans26.fr](mailto:commissions@mairiedesaillans26.fr)

8

## Saillans - la suite du «zéro phyto» (reprise et suite de la Lettre d'Info n°12, p.7)

Rappelons que le *Plan communal d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH)* est imposé par la loi. Celui de Saillans aboutit à des *préconisations* (rapports accessibles en ligne) :

Matériels devant être achetés en 2017 :

- 2 débroussailluses portées, électriques à lames réciproques
- 1 bineuse-sarcluse électrique,
- 1 désherbeur thermique porté.

D'autre part, la commune a commandé (par un marché) une balayeuse Nilfisk 2250 avec un bras désherbeur mécanique, qui sera opérationnelle à Saillans avant le saison estivale. Au titre du PAPPH, cet achat sera subventionné par l'Agence de l'Eau Rhône - Méditerranée - Corse.

Autres préconisations :

- le GAP Fleurissement abordera le thème de la végétation en pied de façade et des fosses des arbres de la rue Raoul Lambert.
- Une journée de sensibilisation pour les agents communaux, ouverte aux volontaires, aura lieu en 2017, ainsi qu'un atelier sur le thème de la requalification d'un espace vert : en principe ce sera le Point I, à des fins de finition paysagère, à condition que soient installées les colonnes consacrées aux ordures ménagères.
- Végétalisation de certains espaces dans le cimetière : fin 2017 début 2018



Nilfisk 2250 sans bras désherbeur.  
Photo : source - logismarket.ind.br



Nilfisk 2250 avec son bras désherbeur.  
Source : nilfisk.com

Enfin, la commune va tirer avantage de l'effort produit vers le « zéro phyto » dans sa communication, en demandant le label TERRE SAINE.





## Gestion collective du compost de Saillans



A Saillans, un lieu de compostage collectif est installé dans le jardin public, pour permettre aux habitants du centre de réduire les déchets déposés dans les bennes.

Avec le soutien de la mairie, il s'est peu à peu étoffé. **Les 3 bacs ont été changés en 2015** (achetés à l'ESAT\* de Recoubeau) ; **1 abri pour la matière sèche** (à mettre sur les épluchures jetées) a été rajouté, et **un bac de stockage du compost**

**mûr** a été construit par les employés communaux. N'hésitez d'ailleurs pas à vous servir, pour repoter vos plantes par exemple. Il sera aussi utilisé pour la partie potagère du jardin public, qui va être mise en place avec le périscolaire.

**Un affichage pérenne** a été installé, précisant le fonctionnement du compost et les déchets acceptés. Pour finir, **une distribution de mémos aimantés** rappelant les déchets acceptés ou refusés est prévue pour les mois prochains, ainsi qu'une distribution de bio-seaux (seaux pour stocker les déchets chez soi, avant de les amener sur le site de compostage).

**Une gestion régulière s'est mise en place** : un compost a besoin d'être régulièrement approvisionné en matières sèches, retourné (1 à 2 fois par semaine), vidé (1 fois par mois).

Le GAP compostage collectif a donc recruté des habitants bénévoles, veilleurs et videurs du compost : 2 veilleurs passent chaque semaine, pendant 1 mois, tourner le compost et réapprovisionner en matière sèche. Quelques minutes dans la semaine, au profit de tous (utilisateurs du compost comme du jardin public). Les videurs se retrouvent, au gré des disponibilités, les 16 de chaque mois, pour vider les bacs remplis. Une heure conviviale et réchauffante. A quoi se rajoutent régulièrement le broyage de la paille, pour avoir de la matière sèche rapidement compostable.

**Aujourd'hui, le lieu de compostage collectif n'est donc plus source de nuisances.** Ce lieu, utilisé par de nombreux habitants, nous paraît indispensable ; il permet la réduction des déchets envoyés en incinérateur. Mais il nécessite une gestion régulière. Si vous souhaitez participer à ce projet (videur et/ou veilleur), n'hésitez pas à nous contacter. Et rassurez-

vous : aucune obligation de vous sera faite si vous laissez vos coordonnées !

Pour finir, l'installation d'un nouveau site de compostage est à l'étude, sur un lieu à définir, en fonction des nouveaux containers enterrés, et des retours des habitants concernés (nous irons les questionner). Une nouvelle équipe sera appelée à se mettre en place !

\* ESAT : établissement et service d'aide par le travail, pour l'insertion de travailleurs handicapés

### Des magnets pour mieux trier ses déchets.

Groupe Action Projet  
**COMPOSTAGE COLLECTIF**

**OUI JE PEUX METTRE**

**COUPÉS EN PETITS MORCEAUX :**

- épluchures de fruits-légumes
- restes de fruits & légumes
- fruits & légumes abimés (morceaux)
- coquilles d'oeufs **écrasées**
- fleurs & plantes fanées (coupées)
- marc de café & filtres
- sachets de thé & infusion
- petits morceaux de pain rassis

**NON & ENCORE NON**

- pelures d'agrumes
- restes de viande & poisson
- restes de plats cuisinés
- produits laitiers
- graisses & huiles
- noyaux
- coquilles de noix, noisettes
- coquilles d'huitres, moules
- branches
- graines
- litières souillées
- cendres
- mégots
- papiers imprimés
- contenu de sacs d'aspirateur

### Quels déchets ménagers peut-on mettre dans le compost ? Que ne doit-on pas y mettre ?

Que vous ameniez vos déchets organiques au site de compostage collectif, ou que vous ayez votre propre compost, il n'est pas toujours facile de savoir ce que l'on peut y mettre ou non.

Pour éviter toute erreur, et produire un compost de bonne qualité, le GAP Compostage Collectif a préparé un pense-bête magnétique à afficher dans votre cuisine.

Gratuits, ces magnets seront disponibles d'ici fin avril :

- à l'accueil de la mairie
- certains jours de marché
- sur simple demande par mail : alix se chargera de le glisser dans votre boîte aux lettres.

Vous êtes intéressé par du compost mûr ?  
Vous aimeriez donner un coup de main ?  
n'hésitez pas à contacter le GAP Compost Collectif, par le biais de Alixe Poncelin, référente :

**[felixelechat@hotmail.com](mailto:felixelechat@hotmail.com)** ou  
**[environnement@mairiedesaillans26.fr](mailto:environnement@mairiedesaillans26.fr)**

## Audition de la commune de Saillans par le Sénat



Mardi 14 mars 2017, la commune de Saillans, en la personne de Sabine Girard, élue référente Mobilité Environnement Energie et Gouvernance, a été auditionnée par **le Sénat** dans le cadre de la **Mission d'information intitulée « Démocratie représentative, démocratie participative, démocratie paritaire. Comment décider efficacement et légitimement en France en 2017 ? »**.

Cette audition s'est déroulée à la préfecture de l'Isère, à Grenoble, en présence de quatre sénateurs : Mesdames Corinne Bouchoux (Maine et Loire, Groupe écologiste), Agnès Canayer (Seine-Maritime, les Républicains) et Messieurs Henri Cabanel (Hérault, Groupe Socialiste) et Philippe Bonnacarrère (Tarn, UDI).

Ont été évoqués le fonctionnement du modèle de gouvernance collégiale et participatif de la commune, le bilan au bout de 3 ans de mandat, les réussites ainsi que les difficultés rencontrées.

Chose assez rare, un espace participatif a été instauré par cette Mission d'information, afin que les citoyens puissent s'informer et contribuer en donnant leurs avis sur les modalités d'exercice de notre démocratie. Pour cela, rendez-vous sur le site internet du Sénat: <http://www.senat.fr/commission/missions/democratie/>.

## Des chantiers citoyens à Saillans !

La mairie de Saillans a organisé deux chantiers participatifs durant le week-end du 18 et 19 mars.



### Arrachage et coupe de plantes invasives sur les bords du Rieussec

Il s'agissait d'arracher et de couper une plante invasive qui concurrence les autres arbustes jusqu'à les éliminer : il s'agit des *Buddleia Davidii* (« de David »).

Ce chantier visait ainsi à remettre en marche l'écosystème naturel du Rieussec dans l'intérêt de tous ; notez que les fleurs de cet arbuste attirent les papillons mais qu'il ne favorise pas leur reproduction dans la mesure où aucune chenille ne consomme les feuilles du *Buddleia*. Quatre bénévoles ont participé samedi matin à ce chantier qui s'est déroulé comme prévu. Les propriétaires, en aval gauche passerelle Rieussec et en aval droit pont du Rieussec, seront contactés avant l'automne 2017.



### Finition du bardage local communal

8 personnes se sont investies sur ce chantier durant tout le week-end pour la mise en place d'un bardage sur une partie du bâtiment technique communal. Le chantier se terminera le samedi 22 avril. Deux Saillanaises ont régalié les équipes de bénévoles de leurs bons petits plats, merci à tous et à toutes pour ce bel élan collectif !

## Le Conseil des Sages devient l'Observatoire de la participation

Qu'est-ce que le Conseil des Sages ? C'est avant tout un observatoire de la participation, et c'est la raison pour laquelle cette équipe a changé de nom afin de mieux illustrer son rôle et sa place auprès de la population.

L'Observatoire de la participation (OP) a plusieurs fonctions :

- La veille citoyenne sur la participation, notamment lors des Conseils municipaux et des comités de pilotage de la mairie
- L'animation de commissions et de Groupes Action-Projet
- La promotion des principes de participation, de collégialité et de transparence propres au projet de l'équipe municipale

Et 2 groupes de travail en cours :

- **Un groupe axé sur les liens avec les habitants** : mise en place des **réunions de quartier chez l'habitant** (centre bourg, les Samarins, le Pêcheur-Tréville et d'autres quartiers à venir) et des **permanences mensuelles** (rencontre avec des membres de l'OP en mairie, de 18h30 à 19h30, autour du 15 du mois – date annoncée à l'avance sur les différents supports de communication de la mairie : la prochaine aura lieu le 13 avril).
- **Un autre groupe de travail sur la participation des habitants aux grands projets de la mairie** : Maison Médicale, salle des fêtes, bâtiment technique, budget participatif et révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

### Devenez membre de l'Observatoire !

L'Observatoire se compose de 12 membres, avec parité hommes-femmes. Ils sont désignés par tirage au sort, parmi les volontaires. A ce jour 8 membres (4 hommes et 4 femmes \*) sont en fonction, c'est pourquoi nous organisons un nouveau tirage au sort auprès des Saillansons.

Toute personne habitant et/ou votant à Saillans souhaitant s'impliquer peut se porter volontaire. Afin de garantir l'ouverture de l'Observatoire à tous et toutes, sans distinction de couleur politique, ni de compétence, toute candidature est éligible à la seule condition d'être habitant (résident et/ou électeur) de Saillans.

**Vous avez envie de faire partie de cette équipe, n'hésitez pas à nous contacter par mail à [observatoiredelaparticipation@mairiedesaillans26.fr](mailto:observatoiredelaparticipation@mairiedesaillans26.fr), à venir en mairie lors de la permanence du 13 avril**

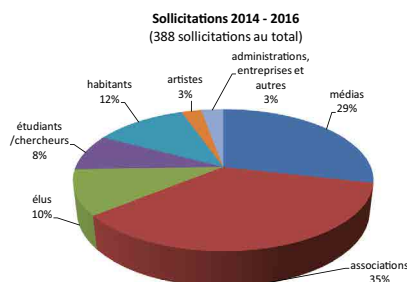
ou à nous rencontrer sur le marché le dimanche 14 mai.

Le tirage sera effectué le mardi 16 mai pour 4 membres supplémentaires (2 hommes et 2 femmes), plus une liste supplémentaire.

\* Maguy Aillot, Emmanuel Cappelin, Thomas Cusinberche, Alixe Poncelin, Tristan Rechid, Régine Salamone, Bernard Simon, Aude Cubilie (départ prochain de Lucile Chemarin)

## Journée d'échanges le vendredi 2 juin

De nombreuses personnes, collectifs, associations ou collectivités territoriales sollicitent régulièrement les élus de Saillans et l'Observatoire de la Participation afin de découvrir notre démarche collégiale et participative. Entre 2014 et 2016, nous avons reçu plus de 380 sollicitations, et avons répondu favorablement à la moitié d'entre elles environ. Nous sommes aussi régulièrement invités lors de rencontres associatives, dans d'autres mairies ou au sein de colloques pour partager notre expérience.



Nous trouvons intéressant d'échanger autour de notre démarche et de la diffuser, mais toutes ces rencontres peuvent aussi demander beaucoup de temps. Nous proposons ce printemps une journée collective, qui aura lieu le vendredi 2 juin.

Cette journée sera ouverte à toutes les personnes et structures qui souhaitent rencontrer des élus, des membres de l'Observatoire de la Participation et tout autre Saillanson impliqué dans la vie du village. Cela permettra à chacun de découvrir d'autres initiatives, de partager nos expériences et nos questionnements.

Si vous souhaitez vous joindre à nous pour l'organisation de cette journée, ou pour y participer, merci de nous en faire part !

[Fanny.larroque@mairiedesaillans26.fr](mailto:Fanny.larroque@mairiedesaillans26.fr)

**Pour plus d'information sur les sollicitations :**

<http://www.mairiedesaillans26.fr/gouvernance-collegiale-et-participative/>

**A savoir****La prolifération du chat**

L'Association « L'école du chat libre », active dans la protection des chats dits *libres*, souhaite attirer votre attention sur les points suivants :

Un chat *libre* est un chat domestique qui a été abandonné, perdu ou né d'une chatte abandonnée. Ces chats ont leur utilité (rôle bénéfique dans la destruction des rongeurs et des insectes.)

Mais leur vie est difficile : ils sont souvent victimes de mauvais traitements, liés à leur condition d'animaux errants. En outre, un chat devenu dépendant de l'homme, aura beaucoup de mal à se débrouiller seul.

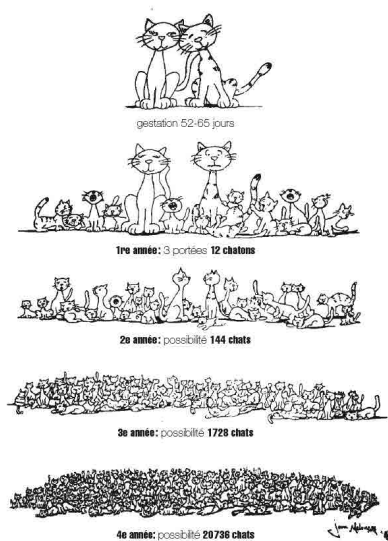
**C'est pourquoi il est important de réguler leurs naissances, car les chats se reproduisent facilement : 2 ou 3 portées par an et par chatte, 6 ou 7 chatons par portée, soit une vingtaine de naissances par an, d'individus eux-mêmes fertiles...**

Les refuges SPA et les fourrières débordent d'animaux abandonnés, ce qui les oblige à recourir à l'élimination.

Cette prolifération peut également devenir une nuisance pour les oiseaux et pour les riverains. **D'où l'intérêt de faire stériliser les femelles, ainsi que les mâles.** Cette opération est aussi l'occasion d'inciter les propriétaires d'animaux de compagnie à adopter la démarche citoyenne consistant à les faire stériliser et **à ne pas les abandonner.**

Pour « L'école du chat libre »,  
Natasha Krenbol

## la prolifération du chat



**stérilisation = solution**

**L'apron à la conquête de la Drôme**

Connaissez-vous l'apron ? Ce petit poisson de la famille de la perche ne paie pas de mine, mais c'est aujourd'hui l'espèce la plus menacée de France ! Long d'une vingtaine de centimètres au plus, il affectionne les rivières



©Cen Rhône-Alpes  
Apron Beaumes

à cailloux comme la Drôme, qui lui permettent de se camoufler. Autrefois répandu sur l'ensemble des rivières du bassin du Rhône, il ne survit plus aujourd'hui que sur quelques cours d'eau... et n'est présent nulle part ailleurs dans le monde !

Pour tenter de sauver ce petit poisson, de nombreux partenaires se mobilisent, notamment sur notre territoire où l'apron était encore présent dans les années 90 : la Gare des Ramières, le Syndicat mixte de la rivière Drôme ou encore le service départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques. Chaque année depuis 2008, ils participent à la réintroduction d'aprons dans la Drôme, reproduits artificiellement au Muséum de Besançon, puis relâchés sur notre territoire. Les retours d'expérience montrent que les poissons réintroduits se plaisent bien dans notre rivière, où ils parviennent à survivre et se reproduire. Les lâchers vont se poursuivre dans la Drôme au moins jusqu'en 2018, dans l'optique d'y installer une population pérenne d'aprons. Si cela fonctionne, cela signifiera que toutes les opérations menées pour améliorer la qualité de la Drôme auront porté leurs fruits. L'Apron est en effet un formidable indicateur de la qualité d'un cours d'eau.

La Drôme sert ainsi de territoire-pilote, pour tester la réintroduction et obtenir un retour d'expérience complet avant d'envisager, si cela s'avère nécessaire, des opérations similaires sur d'autres cours d'eau : des suivis sont prévus annuellement jusqu'en 2020 pour s'assurer de la réussite des opérations, avec notamment des comptages nocturnes (réalisés par l'Onema), des suivis génétiques (Université d'Aix-Marseille), des suivis de la ressource alimentaire (Irstea Aix-en-Provence)... L'ensemble des opérations est coordonné par le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes depuis l'antenne Drôme-Ardèche, dans le cadre du Plan national d'actions en faveur de l'apron du Rhône.

> **En savoir plus : [www.aprondurhone.fr](http://www.aprondurhone.fr)**

## Un coin potager dans le jardin public de Saillans

Dans le cadre du projet « ça bouge dans ma cantine » porté à Saillans par le SIVU *Les enfants du Solaure* dont le projet est de relocaliser l'alimentation sur le territoire, **un coin potager va démarrer en avril derrière le skate park** près du point d'eau. Les enfants des classes de CE1-CE2-CM1 vont semer, planter et entretenir cette parcelle réservée accompagnés de leurs institutrices respectives. Ils seront aidés par Bérengère Colomb « *La fée des Champs* » de Beaufort sur Gervanne qui animera cette action pédagogique.

Un agent communal préparera le carré qui sera amendé avec du compost mûr à proximité. Merci à tous de respecter ce lieu.

Le projet « ça bouge dans ma cantine » est cofinancé par la CCVD, la CCCPS, Agribiodrôme, le CIVAM, Court Circuit et le SIVU. D'autres actions sont en cours auprès :

- des enfants avec des interventions dans les classes de professionnels œuvrant pour les nourrir ; des sorties pédagogiques sont prévues auprès d'exploitants du territoire.
- des cuisiniers des cantines scolaires, dont Virginie Teyssonier, cuisinière de la cantine de Saillans, se retrouvent 4 mercredis par an pour se former et échanger sur leurs pratiques.

Les responsables de la cantine interrogent leur pratique pour relocaliser les commandes et introduire plus de bio dans les menus.

## Zoom sur les GAP et groupes de travail en cours

Suite au bilan des commissions thématiques qui a eu lieu le 29 janvier 2017, de nouveaux Groupes Action-Projet (GAP) ont émergé :

- GAP marché d'été : préparation de la 4ème édition du marché estival et réflexion sur le marché dominical  
→ [economie@mairiedesaillans26.fr](mailto:economie@mairiedesaillans26.fr)
- GAP coordination pour soutenir des initiatives d'acteurs économiques, informer, relayer ou orienter l'information existante, favoriser les liens et les échanges, organiser des événements généralistes  
→ [economie@mairiedesaillans26.fr](mailto:economie@mairiedesaillans26.fr)
- GAP habitat et transition énergétique : information et accompagnement des habitants sur les enjeux de réduction énergétique et rénovation thermique  
→ [environnement@mairiedesaillans26.fr](mailto:environnement@mairiedesaillans26.fr)
- GAP site internet : amélioration du site internet de la mairie  
→ [commissions@mairiedesaillans26.fr](mailto:commissions@mairiedesaillans26.fr)

Nous rappelons que vous pouvez vous inscrire dans une commission et intégrer un groupe action-projet à tout moment. Les autres GAP et projets en cours :

- GAP fleurissement
- GAP parking à vélos
- GAP compostage collectif
- GAP mobilité
- Création d'une commission des Jeunes
- Création d'un collectif d'usagers du SIVU les Enfants du Solaure pour réfléchir à la participation des parents d'élèves

Des questions, des propositions ? n'hésitez pas à nous contacter :

→ [fanny.larroque@mairiedesaillans26.fr](mailto:fanny.larroque@mairiedesaillans26.fr)

## Le gîte communal devient une « maison des associations »

En effet, suite à son déclassement pour cause de non conformité, les élus référents ont proposé de réhabiliter l'espace pour répondre à la demande de certaines associations.

« Si Saillans Sonne », l'école de musique, était à la recherche de plusieurs salles de classe, et a été la première à bénéficier du site. Le nouveau Canoë Club Rivière Drôme, lui, souhaitait réintégrer les locaux de l'ancien club, qui avaient été transformés en lieu de stockage.

En plus de ce grand espace, deux pièces de l'ancien gîte leur ont été allouées comme vestiaire. Courant 2016, d'autres associations sont venues solliciter la mairie, pour stocker leur matériel, ou pour des ateliers (Association Art Récup).

Enfin, la dernière grande salle de l'ancien gîte, qui accueillait à l'époque le restaurant, est en grande partie utilisée par les jeunes de Saillans, dont les temps d'activités sont encadrés par une éducatrice de la MJC Nini Chaize. Cette grande salle reste à disposition de toutes les associations de Saillans, pour y tenir des réunions ou des activités.

Ainsi, tant d'être affecté à d'autres projets, l'ancien gîte est devenu un espace vivant et dynamique qui participe à la vie social et culturelle de la commune.

> *Poème (proposé par Pascal Denavit)*

### Le café

<i>J'ai acheté</i>	<i>En ordre</i>
<i>Un paquet de cigarettes</i>	<i>Je me suis bien calé</i>
<i>Un journal</i>	<i>Dans mon fauteuil</i>
<i>Et un rayon de soleil</i>	<i>Et j'ai commencé à lire</i>
<i>Et j'ai été m'attabler</i>	<i>Tranquillement</i>
<i>À la terrasse</i>	<i>Un instant après</i>
<i>D'un immense café</i>	<i>J'ai regardé</i>
	<i>Mon paquet de cigarettes</i>
<i>J'ai commandé un café</i>	<i>Mon journal</i>
<i>Et j'ai disposé</i>	<i>Mon rayon de soleil</i>
<i>Mon paquet de cigarette</i>	<i>Ma tasse de café</i>
<i>Mon journal</i>	<i>Bien alignés</i>
<i>Mon rayon de soleil</i>	<i>Et je me suis demandé</i>
<i>Ma tasse de café</i>	<i>Si j'étais révolutionnaire.</i>

**Rachid Boudjedra**  
Pour ne plus rêver, 1965

> *Commerce local*

## Le Bouche à Oreilles va fermer définitivement ses portes le week-end du 1<sup>er</sup> mai

Nous tenons une rubrique régulière dans cette lettre pour vous informer des actualités du commerce local, notamment des créations et des reprises. Nous sommes désolés d'annoncer aujourd'hui la cessation d'activité d'un commerce de proximité du centre bourg. Une habitante, Gérémia Bouquet, a écrit quelques mots pour remercier Chloé Baury pour ces mois en notre compagnie. Vous avez encore le temps de lui rendre une visite et de faire quelques achats d'ici le 1<sup>er</sup> mai.

C'était il y a trois ans et des poussières  
Le 3 décembre 2013, le Bouche à Oreille ouvrait ses portes, c'était hier

Une petite boutique pleine de couleurs,  
pleine de douceur  
Une Chloé pleine d'envie, pleine de vie  
Petit rayon de soleil pour ses clients  
Un peu plus d'envie, un peu plus de vie  
Pour le cœur de Saillans et ses habitants

Aujourd'hui, c'est bientôt fini  
Toujours autant d'envie  
Ça marche pas bien, c'est la vie

Respirer, ne plus ramer  
Danser, ne plus jongler  
Notre Chloé a besoin de s'aérer

Ce sera le week end du 1<sup>er</sup> mai, c'est demain  
Le Bouche à Oreille ferme ses portes, qu'on lui apporte  
notre soutien  
Notre Chloé tourne la page, qu'on resserre les liens

C'est l'heure des câlins  
Vers un autre demain !

Le Bouche à Oreille et Chloé  
Vous accueillent, vous conseillent, vous émerveillent  
Pour un petit mois encore et des brouilles  
Des promotions, des moments d'exception  
Ne passez pas à côté et partagez !

Gérémia Bouquet

Photos-souvenirs



Dimanche 19 mars cérémonie aux monuments aux morts de la FNACA



Les enfants en action lors de moments TAP de mars 2017



Le 12 mars, le repas des aînés organisé par le CCAS et la P'tite Entraide



**Enduro « All Mountain Challenge » : enfer et paradis.**

Les organisateurs et bénévoles, dont l'incontournable Vélo Club Saillans, avaient tout prévu, en particulier des itinéraires « bichonnés » ; tout, sauf cette forte pluie de samedi qui a transformé pistes et sentiers en bourbiers, et paralysé de froid les bénévoles et secouristes de la Croix-Rouge placés aux endroits stratégiques.

Les 280 coureurs au départ, venant de toute la France, ont tous terminé : il est vrai que pour pouvoir repartir le dimanche et être classé, il fallait faire les 4 spéciales et passer la ligne.

Le dimanche matin, retour du soleil et température agréable : les coureurs sont repartis de la chapelle St Christophe pour une deuxième course raccourcie pour éviter des passages encore trop humides. Ils ont pu enfin voir le vrai paysage et le vrai climat du Cœur de Drôme.

Le classement a cumulé les résultats des deux journées. La remise des prix et récompenses s'est déroulée aux Chapelains en présence des organisateurs, des représentants de la mairie et des bénévoles. La « Tour Ambulante du Diois » avait servi le repas. Cet évènement a permis de faire venir près de 300 participants et leurs familles. Le Vélo Club remercie la commune de Saillans pour le prêt du matériel, la CCCPS pour le local des Chapelains, l'ONF pour les parcours, les propriétaires des passages privés, la Croix Rouge de Die, une trentaine de bénévoles de Saillans et 2 motards de Crest pour la sécurité.



**Secrétariat et services** Mairie de Saillans Place Maurice Faure 26340 SAILLANS • Tél. 04 75 21 51 52 • Courriel : accueil@mairiedesaillans26.fr • www.mairiedesaillans26.fr • Horaires d'ouverture secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 12h • **Garde champêtre** police.municipale@mairiedesaillans26.fr

**Compétences et commissions de la mairie de Saillans** Vincent BEILLARD, maire Annie MORIN, 1<sup>ère</sup> adjointe maire.lereadjointe@mairiedesaillans26.fr • **Aménagement, travaux, sécurité** André ODDON, Michel GAUTHERON, Patrick THEVENET, travaux@mairiedesaillans26.fr • **Vivre longtemps au village, santé, social** Annie MORIN, Agnès HATTON, social@mairiedesaillans26.fr • **Enfance, jeunesse, éducation** Isabelle RAFFNER, Christine SEUX, jeunesse@mairiedesaillans26.fr • **Associations, sport, loisirs, culture et patrimoine** David GOURDANT, Annie MORIN, Josselyne BOUGARD, associations@mairiedesaillans26.fr • **Economie & production locale** Fernand KARAGIANNIS, Vincent BEILLARD, economie@mairiedesaillans26.fr • **Environnement & énergie** Sabine GIRARD, Joachim HIRSCHLER environnement@mairiedesaillans26.fr • **Finances & Budget** Agnès HATTON, Patrick THEVENET, finances@mairiedesaillans26.fr • **Chargée de mission Démocratie participative** Fannie LARROQUE fanny.larroque@mairiedesaillans26.fr • **Finances & Budget** Agnès HATTON, Vincent BEILLARD, finances@mairiedesaillans26.fr • **Référents Transparence-Information** Christine SEUX, Fernand KARAGIANNIS commissions@mairiedesaillans26.fr • **Référents Gouvernance et sollicitations médias** Vincent BEILLARD, Sabine GIRARD, Agnès HATTON, Fernand KARAGIANNIS relation@mairiedesaillans26.fr • **Conseiller municipal** François PEGON • **Élus à l'intercommunalité** Vincent BEILLARD, Agnès HATTON • **Conseillers départementaux** Marlène CHARMET et Bernard BUIS

Vous voulez rencontrer un élu ? Rien de plus simple, prenez RDV par e-mail ou téléphonez au 04 75 21 51 52.

Directeurs de publication : Vincent Beillard, maire de Saillans et Annie Morin, 1<sup>ère</sup> adjointe • Comité de coordination : Christine Seux, Fernand Karagiannis, élus référents Transparence-Information • Photo de couverture : Michel Morin • Correcteurs : Pascal Denavit, Christian Larcher, Guillemette Thevenet, Jean-François Perrot, Florence Alicot et la participation pour ce numéro d'Arnaud Belonoschkin et de Mario Bilella • Téléchargeable aussi sur www.mairiedesaillans26.fr • MARS 2017



# Saillansons à vos projets !

Tous les habitants, associations,  
collectifs et commissions  
participatives qui ont une idée  
pour Saillans peuvent déposer un projet.

Ouvert  
**à tous**  
les habitants  
y compris  
aux enfants

1

## > Dépôt des projets

En avril et mai 2017, chacun pourra déposer sa proposition de projet :

- par formulaire disponible en ligne sur le facebook de la mairie ou sur [www.mairiedesaillans26.fr](http://www.mairiedesaillans26.fr)
- à la mairie, tous les matins de 9h à 12h du lundi au vendredi
- lors de la permanence sur le marché le dimanche 9 avril de 9h à 13h

2

## > Etude des projets

Fin mai 2017, tous les projets seront étudiés par un comité technique composé d'habitants, d'agents municipaux et d'élus pour vérifier qu'ils correspondent aux critères et estimer les budgets nécessaires.

3

## > Présentation des projets et vote

Le samedi 17 juin 2017, tous les projets retenus seront présentés à l'ensemble des habitants et chacun pourra voter afin de les classer par priorités.

4

## > Recherche de financement

En septembre 2017, l'équipe municipale étudiera la manière de financer ces projets, à partir de ses ressources propres et des possibilités de subventions.

5

## > Réalisation des projets

A partir d'octobre 2017, réalisation des premiers projets. Les projets demandant des subventions seront mis en œuvre à partir de mars 2018.

Chaque projet retenu sera préparé dans un GAP (Groupe Action-Projet).

### Tous les projets sont les bienvenus !

Si vous n'êtes pas sûr que votre projet corresponde aux critères proposés : déposez-le quand même ou contactez-nous !

Les projets doivent répondre à différents critères :

- Viser un **intérêt général** (et non particulier) : les projets doivent apporter une amélioration pour Saillans
- Représenter une **dépense d'investissement** : aménagement, travaux, achats d'équipement, organisation d'un événement (pas de dépenses de fonctionnement comme des salaires).
- S'inscrire dans les **compétences de la commune** : enfance-jeunesse, travaux et aménagement, environnement, santé et action sociale, associations, sports, culture et patrimoine, économie et production locale.

Pour en savoir plus ou exprimer vos réactions :

Facebook mairie de Saillans • [www.mairiedesaillans26.fr](http://www.mairiedesaillans26.fr)  
Fanny.larroque@mairiedesaillans26.fr • 04 75 21 51 52

### Pour les dépôts de projet

Les 6 points qu'il faut préciser :

1. Nom du projet
2. Nom et prénom des porteurs du projet (habitants, association, collectif, etc.)
3. Contact d'au moins une personne
4. Descriptif en quelques lignes (avec dessin ou schéma si vous le souhaitez)
5. Intérêt du projet pour la commune ?
6. Si possible, estimation du budget nécessaire (nous pouvons aussi vous aider si besoin)